

Image not found or type unknown



Couple homo franco-algérien

Par **Ranouche**, le **08/04/2024** à **10:59**

Bonjour,

Je suis franco-algérienne mariée à une française

Nous aimerions savoir s'il était possible de visiter l'Algérie (demande de visa etc) ?

Sur les formulaires, on doit noter notre état civil, sauf que le mariage gay n'est pas reconnu

Je vous remercie

Cdt

Par **youris**, le **08/04/2024** à **11:16**

bonjour,

vous pouvez poser la question à un consulat d'Algérie, mais si vos documents d'identité permettent d'en déduire qu'il s'agit d'un mariage entre personne du même sexe, vous prenez des risques puisque l'homosexualité est interdite par la loi algérienne et combattue par les autorités algériennes.

salutations